

Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiens

val
d'oise 
le département



Schéma départemental en faveur des personnes handicapées

**2023
–
2028**



Le facile à lire et à comprendre

Le Département est une administration au service des habitants du Val d'Oise.



Le Département aide les personnes en situation de handicap de plusieurs manières :



► Le Département peut **répondre à vos questions** sur le handicap.



► Le Département peut **regarder votre dossier de demande d'aide** et vous aider pour **expliquer votre situation** et vos besoins.



► Le Département s'assure **que vous vous sentez bien à la maison ou en établissement.**



Pour mieux vous aider, le Département a écrit un document qui s'appelle le **Schéma départemental en faveur des personnes handicapées**.

Le Schéma contient **les choses à faire par le Département pour les personnes handicapées** dans les années à venir.

Pour écrire le Schéma départemental, **le Département a travaillé avec les personnes handicapées et avec les professionnels qui aident les personnes handicapées** tous les jours : à la maison, à l'école, en établissement...

Le plan d'action que le Département veut mettre en place entre 2023 et 2028 c'est :

1. Le Département veut mieux vous aider dans la vie de tous les jours pour :



► Mieux connaître vos droits

Vos droits, ce sont les aides que vous pouvez demander parce que vous avez un handicap.



► Prendre soin de votre santé

Faire attention à sa santé est important pour chaque personne et tout le monde doit pouvoir aller chez le docteur s'il en a besoin.

Par exemple, le Département travaille pour faire la liste de tous les **médecins qui ont le bon matériel et les bons locaux** pour soigner les personnes avec un handicap.

► Accéder aux loisirs

Avoir un handicap ne doit pas vous empêcher de faire ce que vous souhaitez.



Par exemple, le Département travaille avec les clubs de sport pour qu'ils puissent mieux accueillir les personnes avec un handicap.



Le plan d'action que le Département veut mettre en place entre 2023 et 2028 c'est :

2. Le Département veut mieux vous aider à apprendre et à travailler :

► Aller à l'école

Pour le Département, c'est important de parler du handicap à l'école pour qu'il n'y ait pas de différence entre les personnes handicapées et les autres personnes qui sont à l'école.



Par exemple, le Département travaille avec les écoles pour que **toutes les personnes qui aident les personnes handicapées, même les enseignants, soient aidées.**



► Trouver un travail

Le Département veut aider les personnes handicapées à trouver un travail ou un stage.



Par exemple, il y a **des programmes spéciaux pour vous aider à aller dans le monde du travail.** Ces programmes sont comme des ponts pour rendre le chemin vers le monde du travail plus facile.



Le plan d'action que le Département veut mettre en place entre 2023 et 2028 c'est :

3. Le Département veut que les personnes handicapées qui vivent dans des établissements s'y sentent bien :

► Créer plus de lieux pour vous accueillir



Pour le Département, c'est important que les établissements s'organisent pour bien accompagner les personnes.

Par exemple, **pouvoir aller de temps en temps dans un établissement quand vous vivez chez vous.**



► Pouvoir accompagner les personnes âgées handicapées



Vous avez le droit d'être accompagné quand vous vieillissez.

Par exemple, le Département veut que **les personnes qui travaillent avec les personnes âgées rencontrent les personnes qui travaillent avec les personnes handicapées** pour travailler tous ensemble.



Le plan d'action que le Département veut mettre en place entre 2023 et 2028 c'est :

4. Le Département veut vous aider à bien vivre à la maison

► Former les professionnels qui viennent chez vous

Pour le Département, c'est important que des professionnels puissent venir chez toutes les personnes handicapées et s'occupent bien de vous.



Par exemple, le Département veut que **les personnes qui travaillent chez vous continuent à apprendre de nouvelles choses** sur la manière de vous aider.



► Vivre où vous voulez

Vous avez le droit d'habiter chez vous, comme tout le monde.



Par exemple, le Département peut **vous donner des informations** pour vivre dans un immeuble avec d'autres personnes qui ne sont pas en situation de handicap.



5. Le Département veut que les personnes handicapées puissent dire ce qu'elles veulent et ce qu'elles ne veulent pas

► Participer aux décisions du Département

Pour le Département, chaque personne handicapée doit pouvoir dire ce qu'elle aime, ce qu'elle n'aime pas, ce qu'elle veut, ce qu'elle ne veut pas, etc.



Par exemple, le Département fait **des réunions avec les personnes handicapées pour leur demander ce qu'il faut améliorer dans le département** pour que les personnes handicapées se sentent mieux.

► Vous apporter des réponses plus rapides

La Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) veut continuer à s'améliorer. L'objectif est de mieux répondre à vos questions et à vos besoins.



Pour cela, la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) souhaite **traiter vos demandes le plus rapidement possible, tout en s'assurant de vous donner des réponses de qualité.**





**Schéma départemental
en faveur des personnes handicapées
2023-2028**

Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

tél. : 01 34 25 30 30
communication@valdoise.fr
www.valdoise.fr

val
d'oise 
le département